



Déclaration préalable conseil de formation du 16 décembre 2013.

Il y aura de la déception dans cette intervention. Il y aura aussi de la colère quant aux conditions de travail et de formation des personnels jurassiens. Celles des PES qui ont eu cette année encore une entrée dans le métier difficile.. Celles de tous les PE qui n'ont quasiment plus accès aux formations de leur choix. Celles des PEMF qui n'ont pas le temps ni les moyens d'assurer leurs missions, notamment dans le cadre de la mise en place des ESPE. Celles des tuteurs. Et celles des contractuels admissibles qui ploient sous les préparations de classe et ont des difficultés énormes à tout mener de front.

Concernant l'offre de formation, la comparaison avec les années précédentes est assez éloquente. Tant du point de vue des possibilités de stages dans le Jura: en 2003/2004, 70 % des participants obtenaient un stage, 10 ans plus tard ils ne sont que 42 %. que de la durée de ceux-ci (au niveau national en 2004 28 % des stages se faisaient sur moins de 3 jours, 36 % de 3 à 9 jours et 36 % supérieurs à 9 jours). Selon ces chiffres, Le SNUipp-FSU ne s'étonne pas des résultats départementaux des enquêtes de satisfaction sur la durée des stages.

Le SNUipp-FSU réaffirme que la participation à une formation continue de qualité est un droit pour les personnels. En revanche, il est du devoir de l'Institution d'organiser ces stages dans l'intérêt des personnels et dans l'intérêt des élèves.

Une solution : le plafond d'emploi. Entendez que la solution est de réclamer et d'obtenir une augmentation du plafond d'emplois. Pour garantir à tous les arrivants dans le métier que leur premier contact avec le terrain soit présidé par une logique de formation, et non pour colmater les trous de la pénurie de postes. Pour garantir à tous les enseignants leur droit à la formation continue.

Pour l'année prochaine, nous demandons que les lauréats du concours 2014 anticipé aient à minima les mêmes conditions d'entrée dans le métier que les PES antérieurs. Nous demandons des dispositifs de formations continuées pour les PES et les débuts de carrière titulaires. Nous nous ne satisfaisons pas d'un mi-temps en responsabilité envisagé par le ministère pour les futurs lauréats du concours 2014. Ce temps doit être réduit. Toujours est-il que nous ne pourrions accepter qu'ils soient utilisés comme moyen de remplacement au détriment de leur formation. Nous demandons le retour au droit à une formation continue, répondant aux besoins exprimés par les enseignants, et librement consentie par eux, avec comme perspective l'exercice du droit à une semaine de formation par an et par enseignant.

Ces exigences ont un coût, nous le savons. C'est d'ailleurs entre autre pour cela que le SNUipp-FSU a fait des revendications budgétaires un élément de son appel à la grève du 5 décembre. Mais, réforme après réforme, coup dur après coup dur, une évidence reste : enseigner est un métier qui s'apprend. Et l'école de la réussite de tous exige que l'on s'en donne les moyens.

Les élus du personnel du SNUipp-FSU